

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**3 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de sa séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian Alby.

Date de convocation : 29 juin 2020

**PRESENTS** : ALBY CHRISTIAN, D'HAYER JOEL, DRAPIER JEAN-FRANÇOIS, LEFEVRE PSCAL, LE GOUELLEC CATHRINE, LEMOINE ALEXANDRE, LETENDRE SYLVAIN, MARY BRIGITTE, MAZUREK LAURA, PACHOT FREDERIC, PARENT-DEFER ELIZABETH, PIETRUSZKA SANDRA, QUESNEY FRANÇOIS, RICOUARD AMANDINE, SAUGET CAROLINE

**POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**Absents non excusés** :

**Lecture de l'ordre du jour :**

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Chartes de l'élu local

\*\*\*\*\*

Mme Elizabeth Parent-Defer a été désignée comme secrétaire de séance ce qu'elle a accepté.

**1/ Election du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian Alby le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés : dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Alby a fait lecture à l'assemblée des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M. Alby a sollicité un volontaire pour être assesseur et constituer le bureau.  
M. D'Hayer Johan a proposé sa candidature qui fut acceptée.

M. Alby a sollicité l'assemblée afin de faire un tour de table pour se présenter.

M. Alby a enregistré la candidature de M. Lemoine et a invité les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls :1
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue :8

A obtenu :

- M. Alexandre Lemoine 14 voix

M. Alexandre Lemoine., ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

M. Alexandre Lemoine a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

**2/ Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

**14 Pour**

**1 Abstention**

### 3/ Election des adjoints au Maire

M. le Maire appelle les candidatures aux postes d'adjoint au Maire.  
Seule la liste de Mme Caroline Sauget s'est présentée.

M. Le Maire a enregistré la candidature de la liste de Mme Sauget et a invité les conseillers municipaux à passer au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste Sauget Caroline 14 - quatorze voix

- La liste Sauget Caroline ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme Sauget Caroline, M. Drapier Jean-François et Mme Mary Brigitte.

M. Lemoine a donné lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local et à prononcer un discours (joint ci-dessous)

*« Dimanche dernier les vieux montois nous ont accordé leur confiance approuvant par la même occasion le programme que nous leur avons soumis.*

*Nous avons accompli la première tâche : il s'agissait de désigner le Maire et ses adjoints.*

*Je voudrais tout d'abord remercier M. Alby d'avoir présidé cette réunion et organiser le scrutin.*

*Je voudrais également remercier M. Letendre de m'avoir accueilli en mairie mercredi ou nous avons pu échanger en toute franchise toute la matinée sur différents points comme les travaux en cours, les projets, les employés etc...*

*Je m'efforcerai à conduire les débats de nos prochains conseils municipaux avec le souci d'entendre les uns et les autres, sans ignorer les conseillers qui sont issus des deux autres listes.*

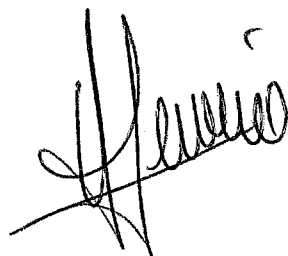
*Nous sommes évidemment 15 conseillers autour de la table et non 11.*

*En tout état de cause quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer c'est le développement de notre commune et le bien être de ces habitants.*

*Il reste maintenant à nous mettre au travail dès demain et je pense que la semaine va être chargée.*

*J'aimerais finir ce conseil par un hommage à M. De La Doucette qui est décédé samedi dernier mais aussi je pense à toute les personnes de sa génération qui ne sont plus la aujourd'hui et qui ont fait beaucoup pour ce village »*

A 19h30 l'ordre du jour est épuisé.



Fait à Viels-Maisons  
Le 6 juillet 2020

Le Maire,  
Alexandre Lemoine

